

Budget primitif 2024

Note de présentation brève et synthétique

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal www.divonne.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget général de la commune est composé du budget principal ainsi que 6 budgets annexes (CCAD, piscine, hippodrome, bois, baux, quartier de la gare).

Le budget 2024 a été voté le 20 février 2024 par le conseil municipal. Il prend en compte l'inflation qui se répercute lors du renouvellement des marchés comme les frais d'assurance, la hausse de coûts de l'énergie, l'augmentation des frais financiers liés à la hausse des taux d'intérêts ainsi que les décisions réglementaires en matière de rémunération des agents de la fonction publique territoriale. L'ensemble de ces éléments pèse sur les équilibres budgétaires. Ce budget constate également la poursuite des actions dans les domaines prioritaires de l'équipe municipale telles que la transition écologique, la mobilité mais également en maintenant un haut niveau de service pour les divonnais.

Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 23 janvier 2024.

2. Budget principal

2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **25 859 236€**.

RECETTES

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
013	ATTENUATION DE CHARGES	122 000€	195 000€
70	PRODUITS DES SERVICES	1 004 050€	1 225 104€
73	IMPOTS ET TAXES	939 487€	1 129 487€
731	FISCALITE LOCALE	18 112 461€	19 637 231€
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 203 399€	3 283 500€
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	385 855€	372 914€
Total des recettes de gestion courante		23 767 252€	25 843 236€
76	PRODUITS FINANCIERS	500€	1 000€
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 000€	15 000€
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	9 000 000€	0€
Total des recettes réelles de fonctionnement		32 772 752€	25 859 236€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		32 772 752€	25 859 236€

Le produit des services est prévu à hauteur de **1 225 104€**.

Ce produit est constitué principalement des redevances scolaires et périscolaires pour 1 000 000€ (990 000€ de redevance cantine scolaire et contribution familles au transport collège pour 10 000€).

De la vente de l'électricité pour 45 000€

De la redevance d'occupation du domaine public et du droit de stationnement pour 66 877€.

De la redevance culturelle (médiathèque) pour 12 500 €.

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de **3 283 500€**.

Elles sont composées principalement de :

- La compensation franco-genevoise a été estimée à 3 100 000€.
- Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (voirie, bâtiments publics) pour 48 000€.
- Participation de la commune de Grilly pour les enfants scolarisés à Divonne pour 80 000€.
- Dotation pour les titres sécurisés pour un montant de 17 500€.

Les revenus des immeubles sont prévus à hauteur de 297 184€. Il s'agit principalement des loyers des logements communaux et la location du bâtiment gendarmerie et des loyers de la maison de santé.

Les impôts et taxes (sauf 731) s'élèveront à **1 129 487€**.

Ce poste est en augmentation et correspond à l'attribution du montant de la compensation de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'au reversement de prélèvement sur les jeux.

La fiscalité locale est prévue à hauteur de **19 637 231€**.

Ils se décomposent principalement comme suit :

- Impôts directs locaux : 12 400 000€ (2023 : 10 797 000€). Le produit de la fiscalité directe a été profondément remanié, il est composé aujourd'hui du produit de

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (16,11%)
- Majoration de la cotisation sur les résidences secondaires (+60%) qui a été instaurée au 01.01.2024
- La taxe foncière sur les propriétés bâties (28,39%)
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (94,28%)
- La dotation de l'état qui garantit à la commune le montant du produit de taxe d'habitation antérieur.

Les valeurs locatives sont revalorisées de 4.2% en 2024 puisque ce taux est calculé en partie sur l'inflation.

- De la taxe de séjour pour 390 000€
- Des droits de place (marchés hebdomadaires) et food trucks pour 173 765€.
- De de la taxe sur la consommation finale d'électricité estimée à 320 000€
- Du produit des jeux estimé à 5 000 000€.
- De la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait s'établir à 1 300 000€.

Les atténuations de charges sont prévues à hauteur de **195 000€**.

Elles correspondent pour l'essentiel aux remboursements d'indemnités journalières ou du traitement des agents communaux, aux remboursements de charges sociales sur les mises à disposition de personnel, du remboursement du capital décès (85 000€) ainsi que la participation du personnel à 40 % des tickets restaurant (110 000€). Montant en augmentation.

Les produits financiers et spécifiques sont prévus à hauteur de **16 000€**.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **25 859 236€**

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 166 428€	8 659 515€
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 606 942€	8 135 543€
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 877 855€	1 903 675€
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 485 022€	5 121 635€
Total des dépenses de gestion courante		22 136 247€	23 820 368€
66	CHARGES FINANCIERES	204 505€	188 809€
67	CHARGES SPECIFIQUES	10 000€	10 000€
68	DOTATIONS PROVISIONS	200 000€	0€
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 550 752€	24 019 177€
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 237 000€	720 059€
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	985 000€	1 120 000€
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 222 000€	1 840 059€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		32 772 752€	25 859 236€

Les charges à caractère général progressent sur l'exercice 2024 à hauteur de **8 659 515€** avec l'augmentation de l'électricité (+52 848€), des contrats de prestations de service (+630 670 €) avec la nouvelle délégation de service public pour le périscolaire.

Les charges de personnel s'établissent à **8 135 543€**.

Un poste en augmentation par rapport aux prévisions de l'exercice précédent et qui tient compte :

- De l'impact sur tout l'exercice de la revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023 ainsi que l'indemnité de résidence instaurée le 1^{er} décembre 2023.
- La progression indiciaire des bas salaires avec l'attribution de points d'indice supplémentaires.
- De l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière.
- Des frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires.
- Des postes créés en 2023 notamment le renforcement du service Police Municipale, le renforcement des pôles proximité et transition écologique.
- De la mise en place de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.

De la poursuite du travail de revalorisation du régime indemnitaire afin de renforcer l'attractivité de la collectivité.

Les atténuations de produits sont constituées du reversement de produits et aux fonds de péréquation à l'Etat pour **1 903 675€**.

Le reversement au titre du FNGIR est stable : 1 228 675 €

Le montant prévisionnel du FPIC est prévu pour 270 000 €

Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants à charge de la commune pour 15 000 €.

La taxe de séjour perçue est reversée en totalité à l'office de tourisme pour un montant estimé à 390 000 €.

Les charges de gestion courante s'élèvent à **5 121 635€**. Les crédits prévisionnels sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par une participation moindre aux budgets des Thermes et de la gare.

La participation (subvention d'équilibre) aux budgets annexes s'élève 3 321 208€ décomposée comme suit :

- Budget CCAD 1 339 782€ (1 156 673€ en 2023)
- Budget piscine 683 782€ (728 340€ en 2023)
- Budget hippodrome 283 100€ (291 719€ en 2023)
- Budget Gare 1 014 544€ (479 889€ en 2023)

Les participations au budget CCAD et de l'aménagement de l'Eco Quartier de la gare sont en progression notamment en raison de crédits affectés à l'investissement pour le CCAD et à la prolongation d'un portage pour le budget gare.

- Le versement des indemnités aux élus pour 190 500€
- Le contingent au service incendie pour 223 427€
- La subvention au CCAS qui s'élève à 123 000€
- Les subventions aux associations et à l'OGEC pour 777 500€
- Une subvention de 407 000€ pour l'EPIC Office de tourisme.

Les charges financières sont prévues à hauteur de **188 809€**

Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette qui est en baisse.

Au 31/12/2024, la dette du budget principal s'établira à 13,57 M € et à 13,63M€ avec le budget annexe esplanade.

Les charges spécifiques pour **10 000€** : Provision pour annulation de titre.

Virement à l'investissement : **720 059€** sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections : **1 120 000 €**. Ce chapitre retrace l'autofinancement obligatoire de la section de fonctionnement avec les dotations aux amortissements.

2.2 Section d'investissement

RECETTES

Les recettes s'élèvent à **5 873 568€**.

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 499 963€	1 236 909€
Total des recettes d'équipement		1 499 963€	1 236 909€
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	372 175€	691 600€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 205 000€	1 155 000€
001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	5 666 527€	0€
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 666 527€	850 000€
Total des recettes financières		7 243 702€	2 696 600€
Total des recettes réelles d'investissement		8 743 665€	3 933 509€
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 237 000€	720 059€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	985 000€	1 120 000€
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000€	100 000€
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 272 000€	1 940 059€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		19 015 665€	5 873 568€

Elles sont constituées :

- **De la dotation aux amortissements** : 1 120 000€
- **Du FCTVA** : 491 600€
- **De la Taxe d'aménagement** : 200 000€
- **Des subventions** : 1 236 909€
- **De l'avance de la banque des territoires** : 1 150 000€
- **Du virement de la section de fonctionnement** : 720 059€
- **Des opérations patrimoniales** : écritures comptables d'intégration de cessions pour 100 000€

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **5 873 568€**.

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 322 950€	215 000€
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	380 000€	544 000€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 499 500€	1 841 950€
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 087 524€	1 193 918€
OP 113	MAISON DES ASSOCIATIONS	400 000€	0€
OP 206	AMENAGEMENT RUE MT MUSSY RD D'ARBERE	625 000€	425 000€
OP 208	AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE	695 000€	0€
OP 209	RENOVATION SALLE DU NAUTIQUE	1 450 000€	70 000€
OP 210	RENOVATION ECOLE PRIMAIRE CENTRE		100 000€
Total des dépenses d'équipement		13 459 974 €	4 389 868€
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	120 000€	0€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 144 268€	1 283 700€
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	78 896 €	100 000€
Total des dépenses financières		1 343 164€	1 383 700€
Total des dépenses réelles d'investissement		14 803 138€	5 773 568€
041	OPERATIONSPATRIMONIALES	50 000€	100 000€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		14 853 138€	5 873 568€

Les dépenses (chapitres 20 au 23) qui ont pour résultat l'entrée d'un bien destiné à rester durablement dans le patrimoine de la commune sont les dépenses d'équipement pour 4 389 868€.

Elles sont constituées principalement de :

- Frais d'insertion : 15 000€ pour les annonces des marchés publics
- Logiciels : 30 000€,
- Renaturation de la Mélie (Etudes environnementales, pollution des sols, amiante et plomb et définition de l'aménagement) : 70 000€,
- Provision crédit procédure thermes : 100 000€
- Plantations : 100 000€,
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux : 400 000€,
- Provision pour matériels et mobilier : 62 200€,
- Equipeement Police Municipale : 10 000€ (Caméras-piétons),
- Matériels pour Terre de Jeux 2024 : 43 300€,
- Divers travaux sur le bâtiment du Tennis Club : 120 000€ (toiture et réfection sols)
- Installation foot (terrain, vestiaires) Gymnase : 50 000€
- Renouvellement matériel informatique : 70 000€,
- Renouvellement matériel informatique dans les écoles : 35 000€,
- Vidéo protection : 200 000€,
- Provision pour matériels, outillages et véhicules : 595 000€,
- Bornes de recharge électrique : 70 000€,
- Grosses réparations de chauffage dans les bâtiments communaux : 60 000€,
- Médailles et clous complémentaires pour le parcours du patrimoine : 3 450€,
- Panneaux d'exposition : 3 000€,
- Foncier : Frais de notaires à la suite de cessions à l'euro symbolique : 20 000€
- Voirie –modes doux (marché à bon de commande) : 206 000€
- Désimperméabilisations des sols : 400 000€ (projet cour d'Arbère)
- Renaturation de la Mélie : 200 000€ (démolition)
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux : 213 920€.

Les dépenses financières s'élèvent à 1 283 700€, dont le principal poste est :

- **Le remboursement de la dette** à hauteur de 1 278 700€.

3. Les budgets annexes

CCAD (Esplanade du lac)

(en €)	BP 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	1 521 673€	1 940 582€
Dont subvention d'équilibre	1 156 673€	1 339 782€
Dépenses de fonctionnement	1 521 673€	1 940 582€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	330 820€	467 896€
Dépenses d'investissement	330 820€	467 896€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 1 940 582€ en fonctionnement et 467 896€ en investissement. Une provision de 212 500€ est constituée pour des travaux de mise aux normes énergétique et de nouveaux systèmes de son et de wifi ainsi qu'une création de bulle à la billetterie. La subvention d'équilibre du budget général est en hausse. L'annuité de la dette s'élèvera à 253 172€.

Piscine / plage

(en €)	BP 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	990 340€	979 382€
Dont subvention équilibre	728 340€	683 782€
Dépenses de fonctionnement	990 340€	979 382€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	150 000€	170 000€
Dépenses d'investissement	150 000€	170 000€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 979 382€ en fonctionnement et 170 000€ en investissement. Les charges à caractère général constatent des dépenses liées à l'entretien du site, le marché de service pour l'exploitation du centre nautique ainsi que les taxes foncières.

Activité loisirs équestres et golf de l'hippodrome

(en €)	BP 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	328 319€	318 700€
Dont subvention équilibre	291 719€	283 100€
Dépenses de fonctionnement	328 319€	318 700€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	56 000€	60 000€
Dépenses d'investissement	56 000€	60 000€

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses liées à l'entretien du site de l'hippodrome et les taxes foncières ainsi que les revenus de location du centre équestre et du golf. Des travaux d'investissement sont prévus pour l'amélioration du site.

Aménagement du quartier de la gare

(en €)	BP 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	613 849€	1 057 950€
Dont subvention équilibre	479 889€	1 014 544€
Dépenses de fonctionnement	613 849€	1 057 950€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	714 662€	928 000€
Dépenses d'investissement	714 662€	928 000€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 1 057 950€ en fonctionnement et 928 000€ en investissement. Les dépenses sont en progression en raison de la dotation aux amortissements ainsi qu'aux frais financiers versés à l'EPF dans le cadre des acquisitions. La section d'investissement prend en compte les annuités de portage des acquisitions portées par l'EPF et de l'affectation du résultat antérieur. La subvention d'équilibre prend en compte le financement de la section d'investissement.

Baux et concessions

(en €)	BP 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	68 546€	75 578€
Dépenses de fonctionnement	68 546€	75 578€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	20 704€	20 704€
Dépenses d'investissement	20 704€	20 704€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 75 578€ en fonctionnement et 20 704€ en investissement. Le produit issu des baux et concessions (poste, camping, mini-golf) est stable et permet de reverser un excédent de 40 000€ au budget principal.

Bois et forêts

(en €)	BP 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	87 538€	72 600€
Dépenses de fonctionnement	87 538€	72 600€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	24 000€	22 000€
Dépenses d'investissement	24 000€	22 000€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 75 578€ en fonctionnement et 22 000€ en investissement. Un budget en baisse par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice précédent notamment sur le poste entretien bois et forêt. Le produit de vente de coupes de bois est prévu à hauteur de 65 000€. En investissement, sont inscrits les travaux sylvicoles.